

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 29 août 2024

Date de convocation : 24 août 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 2 Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 août à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER

ABSENTS : Francine BOURDA, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Bérénice DABAN, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Bérénice DABAN à Marie-Françoise CAPELANI, Frédéric TABONE à Christian CLAVARET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2024-28 : Cession d'un bien communal

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 22 mai 2023, le Conseil Municipal a décidé de la fermeture de l'école du Pont Latapie via le regroupement des deux écoles en une seule unique, l'école primaire d'Asson située au centre du Village.

Afin de pouvoir entamer une réflexion sur le devenir de l'école du Pont Latapie, les membres du Conseil Municipal ont été invités, lors d'une séance plénière en date du 28 octobre 2023, à une visite des locaux.

Considérant que l'école primaire d'Asson située 1 rue du Litor dispose de locaux suffisants pour accueillir tous les enfants du village, même en cas d'augmentation importante du nombre d'élèves dans les années à venir,

Considérant que la commune n'a pas identifié de projet, à court ou moyen terme, permettant de donner une seconde vie à l'école du Pont Latapie, d'autant que ceux-ci nécessiteraient une mise aux normes et des travaux importants,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la proposition de M. le Maire de mettre en vente ce bâtiment, étant précisé que le bien est composé de l'ensemble des bâtiments situés sur les parcelles C186, C187 et C188 dont la surface totale est de 3190 m² :

- ancienne école (2 classes + salle de cantine/garderie + préau et WC extérieurs + cour d'école et prairie)
- un logement actuellement loué de 97 m² de type T4 (3 chambres) situé à l'étage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de mettre en vente l'école du Pont Latapie

AUTORISE le Maire à faire évaluer l'immeuble par un professionnel et à entamer une démarche de recherche d'acquéreurs potentiels.

PRÉCISE que le prix de vente sera fixé lors d'un prochain conseil municipal dès lors qu'une estimation aura été réalisée permettant à des acquéreurs potentiels de faire une proposition.

VOTE

POUR	14
CONTRE	3
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

